

C A F O L
Corporation d'Aide Financière aux Organismes de Lévis Inc.
Assemblée Générale, tenue le lundi 30 avril 2018 à 19 h 00
À la salle de Bingo Rive-Sud (50, rte Kennedy)

PROCÈS-VERBAL

1. MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

Le président du Conseil d'administration de la CAFOL, M. Richard Guay, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 04.

2. PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CA DE LA CAFOL

M. Guay présente à tour de rôle les membres qui composent le conseil d'administration de la CAFOL. M. Serge Lemelin, en fonction au cours de l'année 2017, a remplacé Mme Colette Boudreau après son départ du CA. Il représente le secteur sportif. M. Normand Roy, en poste depuis deux ans, a démissionné dernièrement en raison d'obligations professionnelles et personnelles.

3. VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum étant de 20% des membres, il est obtenu sans problème puisque 50 des 131 organismes membres ayant droit de vote sont représentés.

4. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite par Mme Josée Guillemette (Club de Gymnastique de Lévis Inc.) appuyée par Mme Doris Gagnon (Comptoir d'Aide Le Fouillis), l'ordre du jour est unanimement accepté.

5. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 MARS 2017

Il est proposé par Mme Anne-Marie Bédard (Comptoir d'Aide Le Fouillis), appuyée par Mme Louise Pilon (Cercle de Fermières St-David), et accepté à l'unanimité de ne pas lire le procès-verbal de l'assemblée générale du 27 mars 2017 compte tenu que ce procès-verbal a été accessible pour les membres sur le site web de la CAFOL.

Sur proposition de M. André Lévesque (Harmonie des Chutes), appuyée par Mme Nathalie Bernier (Escadron 776), le procès-verbal est adopté à l'unanimité tel que rédigé.

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT

M. Richard Guay présente son rapport, lequel a été remis aux organismes lors de l'accueil.

Après l'arrivée de son nouvel administrateur, M. Serge Lemelin, le C.A. s'est mis à l'œuvre pour l'étude des soixante dossiers reçus dans le cadre du fonds de Soutien à la mission.

Cette année, la CAFOL a reçu 12 candidatures pour l'obtention d'une bourse de reconnaissance Majella-St-Pierre. Après étude et analyse par les administrateurs, 9 bourses ont été attribuées. Le couronnement des récipiendaires s'est tenu le 18 avril dernier à la salle de concert de l'École de Musique Jésus-Marie où l'accueil des dirigeantes a été encore une fois des plus chaleureux et généreux.

Au cours de l'année, le C.A. de la CAFOL a tenu 11 rencontres, s'y ajoutant 6 rencontres en comités et quelques activités de représentations. Le C.A. de Bingo Rive-Sud, où trois administrateurs de la CAFOL sont délégués, a pour sa part tenu 10 rencontres.

À l'automne 2017, la Ville de Lévis a proposé à la CAFOL de s'impliquer dans un nouveau fonds à être créé par un regroupement d'organismes dédiés aux enfants ayant un handicap ou un besoin particulier. Après avoir assisté à quelques réunions d'information, la CAFOL a répondu positivement. M. Guay demande au vice-président M. Morin, qui en est le délégué avec l'adjointe administrative, d'expliquer l'objectif ce fonds. La CAFOL agit seulement en tant que gestionnaire; elle n'aura pas à contribuer financièrement. Les partenaires financiers sont Valero, la fondation Maurice Tanguay et les Caisses Desjardins de Lévis et de la Chaudière.

M. Guay tient à souligner, même si l'événement s'est tenu en avril 2018, que la CAFOL s'est mérité le titre de « Bâtitteur » à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Lévis, honneur qui lui a donné une grande visibilité ainsi qu'à son indissociable bailleur de fonds, Bingo Rive-Sud, et il présente aux organismes le trophée qui lui a été remis.

Afin de tenir à jour les informations sur les conseils d'administration et les directions, suite aux changements survenus lors des assemblées générales des organismes, un formulaire leur sera expédié par courriel. Ce formulaire dûment complété devra être retourné à la CAFOL.

Il est à ce moment convenu, suite à un petit sondage à main levée, qu'à l'avenir l'avis de convocation pour l'assemblée générale annuelle serait transmis par courriel.

Le président en profite enfin pour insister sur l'immense contribution de la permanente de la CAFOL, Mme Michelle Turgeon, disponible aux organismes membres et tellement essentielle aux membres du conseil.

7. ÉTAT DE LA SITUATION POUR BINGO RIVE-SUD ET LA CAFOL

L'année 2017 était la dernière pour recevoir une contribution de la Caisse Desjardins de Lévis. Elle a contribué depuis 2012 pour un total de 70 000 \$ sur une période de six ans. Depuis 2012, la Ville de Lévis contribue également et il semble probable qu'elle poursuive sa contribution cette année. Un dossier lui a été déposé et la réponse devrait être connue sous peu. Un immense remerciement pour leur aide précieuse tout au cours de ces années leur est adressé.

M. Guay informe les organismes que le salon a accueilli 56 groupes, soit environ un par semaine au cours de 2017, dont seulement 21 groupes issus des organismes membres de la CAFOL.

Il explique également la raison pour laquelle la remise de chèques se déroule au Salon privé Michel-Pratte de Bingo Rive-Sud. La CAFOL ne peut pas exister sans son unique bailleur de fonds.

M. Guay remercie grandement les organismes et leur famille de participer aux activités de Bingo Rive-Sud. Il remercie également ceux qui ont soumis un projet au fonds du Soutien à la mission. Même si les revenus de Bingo Rive-Sud demeurent précaires, il est important de continuer de présenter des projets.

8. ÉTAT DES SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR FONDS ET RAPPORT SUR LES ENGAGEMENTS DES ORGANISMES

M. Denis Morin présente le rapport d'octrois pour chacun des fonds, document qui a été remis à tous les organismes.

La CAFOL a reçu douze candidatures pour les bourses de reconnaissance Majella-St-Pierre et neuf jeunes membres d'organismes culturels et sportifs ont reçu 500\$ pour un total de 4 500 \$.

Dans le cadre du fonds d'Aide Jeunesse, cent vingt-cinq jeunes issus de familles démunies ont bénéficié d'un montant de 16 289 \$, parrainés qu'ils étaient par un organisme membre de la CAFOL. Le comité de gestion de ce fonds est composé de M. Denis Morin, vice-président de la CAFOL, mesdames Colette Couture (directrice d'animation secteurs adulte et pastorale au Patro de Lévis) et Marie-Ève Nadeau (Intervenante sociocommunautaire à l'Office Municipal d'Habitation ainsi que Michelle Turgeon, l'adjointe administrative.

Quant au fonds du Soutien à la Mission qui couvrait les projets réalisés entre le 1^{re} décembre 2016 et le 31 octobre 2017, soixante et un organismes ont soumis une demande. Soixante organismes se sont partagé un montant de 78 260 \$, une seule demande ayant été refusée pour dépôt tardif. Les contributions remises ont varié de 500 \$ et 3 000 \$.

Au cours de l'année 2017-2018, les projets devront avoir été réalisés entre le 1^{re} décembre 2017 et le 31 octobre 2018, être entièrement terminés et acquittés (factures à l'appui) au 31 octobre 2018. Il demeure important que les achats soient réalisés à Lévis à moins que les biens et services n'y soient pas disponibles.

- Madame Nathalie Bernier (Escadron 776) se questionne sur le refus de considérer son organisme éligible à une Bourse Majella-St-Pierre.

Le président indique que le C.A. n'a pas encore fait consensus sur la nature de l'organisme et d'autres similaires. Il mentionne que les critères d'éligibilité sont très exigeants, insistant sur le caractère, la persévérance et les résultats académiques.

L'organisme propose de présenter un dossier expliquant en profondeur avec quelques arguments ce que les jeunes sont appelés à effectuer au cœur de l'organisme. Le président consent au nom du conseil à faire l'analyse du dossier lorsqu'il aura été reçu.

- Monsieur Pascal Blanchette (Harmonie des Chutes) en profite pour demander quels sont les critères de reconnaissance ?

Monsieur Guay explique la façon de faire et les critères pour un organisme qui souhaite devenir membre de la CAFOL.

Mais le but de sa question étant de connaître les raisons qui font que son organisme n'est pas de la liste des organismes ciblés pour une bourse Majella-St-Pierre malgré qu'il soit du secteur culturel, il comprend, après explications, que la clientèle ciblée doit être âgée entre 12 et 18 ans.

9. RAPPORT DU TRÉSORIER

9.1 Présentation des états financiers au 30 novembre 2017

M. Christian Langlois, trésorier de la CAFOL, présente des résultats comparatifs pour les exercices 2015-2016 et 2016-2017. Un document comportant ces informations, le bilan au 30 novembre 2017 et les prévisions budgétaires 2017-2018 sont remis aux organismes.

Le rapport de mission d'examen pour l'exercice terminé le 30 novembre 2017, préparé par la firme Lemieux Nolet, est également remis aux organismes membres.

Les produits ont été de 238 693 \$, et le total des charges de 233 999 \$ répartis entre les frais d'administration (71 032 \$) et les subventions et contributions (162 967 \$). L'excédent des produits sur les charges est donc de 4 694 \$.

Sur proposition de M. Ronald Blanchet (Service d'Entraide Bernières/St-Nicolas Inc.), secondée par M. Gontran Lévesque (Club de Patinage de Vitesse de Lévis), l'assemblée accepte de recevoir les états financiers annuels de la CAFOL.

9.2 Présentation du budget 2017-2018

M. Langlois présente les prévisions budgétaires pour l'exercice 2017-2018.

Des produits à la hauteur de 185 500 \$ sont estimés et un total de charges de 199 250 \$ est prévu. La CAFOL entrevoit donc terminer l'exercice de l'année 2017-2018 avec un déficit de 13 750 \$.

Les prévisions budgétaires présentées sont acceptées sur proposition de M. Ronald Blanchet (Service d'Entraide Bernières/St-Nicolas Inc.), secondée par Mme Caroline Guay (École de musique Jésus-Marie).

M. Langlois explique pourquoi la CAFOL ne réclame pas au gouvernement 50% des taxes. La CAFOL n'y est pas admissible puisque 40 % de ses revenus devraient provenir d'un financement public ce qui n'est évidemment pas le cas puisque Bingo Rive-Sud est son unique bailleur de fonds.

Mme Cécile Guillemette, directrice générale de Bingo Rive-Sud, explique le calcul des taxes (TPS et TVQ) de 45 944 \$ sur les honoraires versés à la CAFOL (comme partenaire de Bingo Rive-Sud).

- Madame Heidi Morin (Cercle de Fermières St-David) commente le fait que les placements aient des échéances différentes.

Le trésorier précise que les placements sont rachetables au cas où le besoin de liquidité à court terme serait nécessaire.

- Monsieur Ronald Blanchet ((Service d'Entraide Bernières/St-Nicolas Inc.), demande si les administrateurs de la CAFOL sont assurés pour les gestes et actions posés.

Le président le rassure, les décisions prises par les administrateurs étant couvertes par une assurance.

10. NOMINATION D'UN EXPERT COMPTABLE

Sur recommandation du conseil, il est convenu unanimement de reconduire le mandat de la firme comptable Lemieux Nolet sur proposition de Mme Julie Bourassa (Maison de la famille R.E.V.), secondée par M. Yvon Gosselin (Comptoir Le Grenier).

11. ÉLECTION

Le président indique que trois postes sont à combler. Par contre, l'un de ces postes est laissé vacant suite à la démission de M. Normand Roy, représentant du secteur culturel. Deux avis de candidature conformes au règlement pour les postes à combler du secteur sportif et communautaire ont été reçus :

- M. Richard Guay (secteur sportif)
- M. Denis Morin (secteur communautaire)

Telle situation permet de déclarer les deux candidats présentés élus pour un terme de deux ans.

Comme aucune candidature n'a été présentée au secteur culturel, il invite les organismes culturels (selon les règlements) à se réunir quelques minutes afin de suggérer, s'il y a lieu, une candidature pour le poste vacant. Il rappelle que la personne proposée ne pourrait plus continuer à siéger au C.A. de l'organisme membre, si telle était la situation.

Après discussion, les organismes suggèrent deux noms soit Michel L'Hébreux et Pierre Lainesse. Selon les informations obtenues, monsieur Lainesse vient d'être élu administrateur d'un organisme membre de la CAFOL et il devrait donc démissionner pour devenir administrateur de la CAFOL, ce qui est apparemment peu probable. Les délégués des organismes du secteur culturel devront soumettre officiellement par document écrit à la CAFOL d'ici 30 jours leur candidature. À défaut, il appartiendra à la CAFOL de rechercher un administrateur pour combler le poste vacant.

12. TIRAGE SPÉCIAL ET PRIX DE PRÉSENCE

Mme Nathalie Fortier rappelle d'abord que le salon privé a été désigné « Salon Michel-Pratte » pour rappeler qu'il a été le premier président de Bingo Rive-Sud ainsi qu'à l'époque le premier président de la CAFOL et en reconnaissance de ses initiatives et de son implication bénévole dans la communauté.

Mme Fortier remercie alors les 21 organismes qui se sont rendus jouer au bingo depuis la tenue de la dernière assemblée générale. Pour augmenter la participation des organismes aux activités de Bingo Rive-Sud, elle leur fixe un objectif de 25 % de participation pour l'année 2018.

Par la suite, elle fait la lecture du nom des 21 organismes ayant participé entre le 1^{er} avril 2017 et le 30 avril 2018 et procède au tirage de deux prix de 500 \$. Le tirage au sort favorise l'École de Musique Jésus-Marie et le Cercle de Fermières St-Étienne-de-Lauzon.

Un organisme est surpris de ne pas entendre son nom pour le tirage. Il témoigne être allé en groupe mais ne pas avoir utilisé le salon privé. Il semblerait également ne pas avoir réservé auprès de la direction, ce qu'il aurait fallu faire.

Elle procède enfin au tirage de deux prix de présence de 150 \$ parmi les organismes présents à l'assemblée.

Le tirage au sort favorise l'Escadron 776, représenté par Mme Nathalie Bernier et le Cercle de Fermières St-Romuald, représenté par Mme Lise Lavallière.

13. VARIA

Aucun point n'est soulevé.

14. QUESTIONS ET COMMENTAIRES

Aucune question et aucun commentaire n'ont été soulevés.

La directrice générale de Bingo Rive-Sud, Mme Cécile Guillemette, souligne en terminant tout le travail accompli par les administrateurs et la permanente de la CAFOL tout au cours de l'année 2017 et les félicite.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le président remercie tous les organismes de leur présence et déclare l'assemblée levée à 20h50, sur proposition de Mme Céline Bellerose (Cercle de Fermières Lévis), secondée par Mme Lorraine Desjardins (Chœur Polyphonique de Lévis).